



Evolution contrastée des faillites au 1^{er} semestre 2024, liquidations en forte baisse

Selon le dernier décompte du Ministère de la Justice/STATEC, 570 entreprises ont été déclarées en faillite et 69 ont été liquidées au cours des six premiers mois de 2024.

FAILLITES

Les faillites sont en hausse de 6% par rapport au premier semestre 2023 (570 contre 537 jugements). En excluant les sociétés holding et fonds de placements, leur nombre est même en légère baisse (-3.5%). Cette évolution à priori positive n'en est cependant pas vraiment une. En effet, d'après les premières estimations, les pertes d'emplois salariés liées aux faillites se chiffrent à 1 759, contre 1 340 au premier semestre 2023, soit une hausse de plus de 31%. Il faut remonter à 2013 et avant pour retrouver des niveaux similaires voir supérieurs en termes de pertes d'emplois.

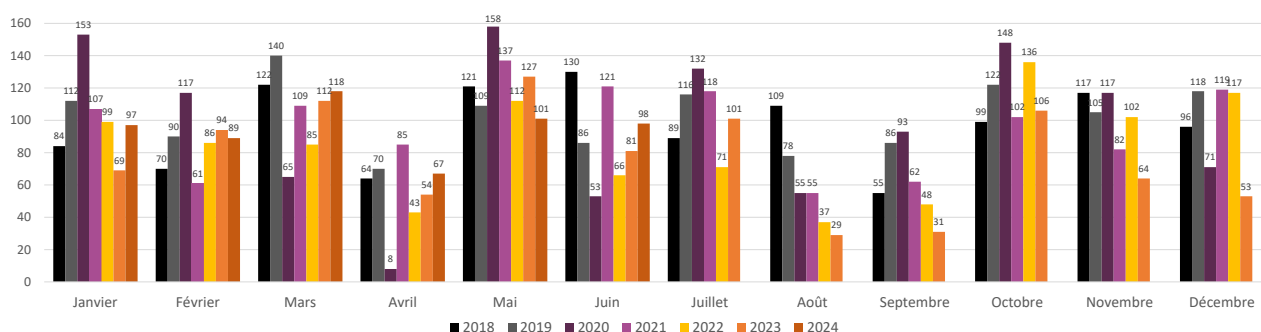
Le plus grand nombre de faillites (155) concerne les sociétés de type holding et fonds d'investissement.

Le secteur de la construction déplore 102 faillites au premier semestre 2024 (-2% par rapport à la même période de 2023) et 830 pertes d'emplois salariés (+62% par rapport au premier semestre 2023).

On compte 90 faillites au niveau de la branche du commerce, soit une baisse de plus de 13% par rapport à la même période de 2023. Les pertes d'emplois salariés sont estimées à 210, soit plus du double par rapport au premier semestre 2023.

Les faillites dans l'Horeca se chiffrent à 58 (-8% par rapport au premier semestre 2023), avec pour conséquence quelques 327 emplois perdus (+32%).

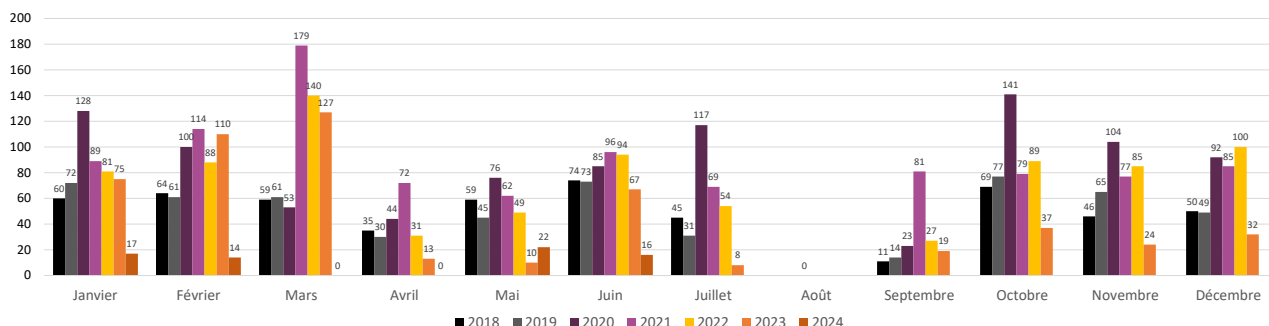
GRAPHIQUE 1 : NOMBRE DE FAILLITES PAR MOIS DEPUIS JANVIER 2018



LIQUIDATIONS

Les liquidations sont en forte baisse au premier semestre 2024 (-83%). Près de 35% des sociétés liquidées durant la période sous revue sont des sociétés holding et fonds de placement.

GRAPHIQUE 2 : NOMBRE DE LIQUIDATIONS PAR MOIS DEPUIS JANVIER 2018



Tous ces thèmes peuvent être consultés dans **le Dashboard « Faillites et Liquidations » du STATEC**, publié le 10 juillet 2024. Les statistiques sur les faillites se basent sur le relevé des décisions judiciaires, issu du Registre de commerce et datant du 8 juillet 2023 pour les données les plus récentes.

Le nombre de faillites se calcule comme la somme des « ouvertures » ou « réouvertures » déduction faite des faillites rapportées de la procédure judiciaire « jugements et arrêts déclaratifs de faillite ». Ces chiffres sont provisoires.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ **+352 247-88455** | ✉ press@statec.etat.lu
statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par **Laurent Bley**.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! Inscrivez-vous à notre newsletter

